



Hébergement provisoire avant vie commune, location,

Par **NOUKI**, le **09/03/2009** à **12:23**

Bonjour, rnD'ici deux à trois mois maximum, mon ami (d'Ile de France) avec qui nous allons vivre ensemble, va venir habiter chez moi (je suis locataire) en Auvergne; quelles sont les formalités à remplir vis-à-vis de mon agence de location, car dans l'immédiat, nous ne pensons pas engager de procédure de PACS, ou mariage, mais simplement je souhaiterais qu'il figure également sur le contrat de location. rnCar cette personne est divorcée et a encore une pension alimentaire et des droits de garde ((WE prolongé vu la distance et une partie des vacances), et je souhaiterais connaître la formule la plus avantageuse aussi bien pour lui que pour moi (seule ayant élevée une grande fille qui a maintenant 36 ans, qui vit en région parisienne,) et pour laquelle j'ai 1/2 part sup. pour les impôts. rnVos conseils et vos éclaircissements seront les bienvenus ; je suis retraitée depuis deux ans et lui sera en retraite courant 2ème trimestre 2009. rnMerci par avance de votre attention et bonne journée à tous.